

Membres Indépendants / Membres associés (2)(3)			Groupements	
Cotisation variable fonction de l'effectif de l'entité juridique (4) au 31/12/2017	Cotisation annuelle 2018	MENSUEL	Cotisation variable fonction de l'effectif des entités juridiques composant le Groupement (6) au 31/12/2017	Cotisation annuelle 2018
sans salarié	732	61	moins de 200 salariés	11 832
de 1 à 2 salariés	912	76	de 201 à 250 salariés	17 964
de 3 à 4 salariés	1 152	96	de 251 à 300 salariés	23 496
de 5 à 6 salariés	1 416	118	de 301 à 400 salariés	26 676
de 7 à 11 salariés	1 704	142	> 400 salariés	31 740
de 12 à 16 salariés	2 100	175		
de 17 à 24 salariés	2 640	220		
de 25 à 49 salariés	3 420	285		
de 50 à 100 salariés	4 980	415		
> 100 salariés et moins de 10 établissements	7 020	585		
> 100 salariés et plus de 10 établissements	9 180	765		
<b>Majoration forfaitaire par Tranche du nombre d'établissements (5)</b>			<b>Majoration forfaitaire fonction du nombre d'établissements des entités juridiques composant le Groupement</b>	<b>252€/établissement</b>
de 1 à 2 établissements	-			
de 3 à 4 établissements	252			
de 5 à 6 établissements	504			
de 7 à 9 établissements	1 008			
de 10 à 15 établissements	2 016			
de 16 à 20 établissements	3 024			

(1) La cotisation donne droit par Etablissement à :

- Un conseil et une assistance juridiques,

- Un abonnement gratuit à la cote DICA par établissement (numéro de SIRET) donnant droit aux 3 parutions annuelles de la cote papier, à un forfait de 200 cotations sur le site web de « ma cotédica » ainsi qu'à un accès sur notre site internet [www.la-dica.com](http://www.la-dica.com) sur lequel vous retrouvez notamment la cote des CC plus de 5 t, des caravanes et des mobil-homes.

(2) Pour un groupe d'entités juridiques tel que visé à l'article 6.1.3 des statuts de la Fédération, il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de toutes les entités composant le groupe et du nombre total d'établissements de toutes les entités composant le groupe.

(3) Pour une entité juridique qui, bien que dépendante d'un groupe d'entités juridiques faisant partie d'un Groupement tel que visé à l'article 6.2 des statuts de la Fédération et unies entre elles par des liens juridiques ou économiques faisant prévaloir une entité de décisions entre elles, ne serait pas rattachée à ce Groupement, l'adhésion à la Fédération en tant que Membre Indépendant donne lieu à une remise de 50% sur la cotisation.

(4) Il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de l'entité juridique.

(5) Il est tenu compte du nombre total d'établissements (numéros de SIRET) de l'entité juridique : établissement principal et secondaires.

(6) Il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de toutes les entités juridiques composant le Groupement.